



06 Mar 2026 -20:20

Conseil des ministres du 6 mars 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 6 mars 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be





06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Marché public pour la création et la composition de templates

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à une solution logicielle pour la création et la composition de templates de documents.

Les autorités fédérales gèrent de nombreux processus dans lesquels des documents sont traités par des applications informatiques et reposent sur des templates.

Le marché public concerne un accord-cadre d'une durée de sept ans ayant pour objet la livraison, la maintenance et le support d'une solution logicielle pour la création, la composition et l'utilisation de ces templates ainsi que pour la migration de templates existants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Fixation des montants de la dotation d'équilibre pour 2026

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les montants de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2026.

À la suite du budget initial 2026, les montants de la dotation d'équilibre pour l'année 2026 ont été fixés à :

- 5.653.488.000 euros dans le régime des travailleurs salariés
- 597.961.000 euros dans le régime des travailleurs indépendants

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be



06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Affaires sociales : augmentation du nombre d'heures supplémentaires volontaires

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires volontaires.

Le projet vise à exclure de la notion de rémunération, les rémunérations nettes de 240 heures supplémentaires effectuées (en application de la loi du 16 mars 1971 sur le travail) et de 360 heures supplémentaires effectuées (en application de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale).

Suite à la mesure de prolongation du système des heures de relance jusqu'au 31 mars 2026, le projet d'arrêté royal prévoit également que les heures supplémentaires prestées entre le 1er janvier 2026 et le 31 mars 2026 en application du système des heures de relance doivent être déduites du nombre d'heures supplémentaires exemptées en 2026.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19, § 2, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be



06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Marché public pour la Défense concernant la location d'un espace de hangar

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour la location d'un espace de hangar.

Il s'agit plus précisément de la location d'un espace de hangar supplémentaire pour les avions de transport A400M pour la période courant à partir de la date d'approbation par le Conseil des ministres jusqu'au 28 février 2027 inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be





06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Adaptations en matière de prévention du burn-out au travail et d'innovation dans l'organisation du travail

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la réglementation relative à la prévention du burn-out au travail et d'innovation dans l'organisation du travail.

Le projet donne suite à l'avis du Conseil national du travail concernant les projets pilotes pour la prévention primaire du burn-out au travail et les projets pilotes en matière d'organisation du travail innovante.

La durée des projets de prévention primaire du burn-out au travail est portée à 18 mois, comme cela est déjà prévu pour les projets en matière d'organisation du travail innovante.

Dans le même temps, les dates prévues pour l'introduction, le paiement et la mise en œuvre des deux projets sont harmonisées, de manière à ce que le calendrier des procédures de lancement d'un nouveau cycle de projets pilotes de prévention primaire du burn-out au travail et celui des projets en matière d'organisation du travail innovante, coïncident.

Enfin, le projet prévoit également l'extension et la précision des critères de sélection.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 novembre 2013 en exécution de l'article 191, § 3, de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses (I) en ce qui concerne les projets destinés à la prévention primaire du burn-out au travail et projets en matière d'organisation du travail innovante

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles

Belgique

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois

Porte-parole (FR)

+32 471 81 84 00

caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be



06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Transposition de la directive européenne relative au renforcement de la position du consommateur dans le cadre de la transition verte

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi transposant la directive européenne 2024/825 visant à renforcer la position du consommateur en lui permettant de poser des choix éclairés dans le cadre de la transition verte.

Cette directive « empowerment » vise à renforcer la position du consommateur grâce à une meilleure information et une meilleure protection contre les pratiques déloyales. Deux directives antérieures, la directive 2005/29 relative aux pratiques commerciales déloyales et la directive 2011/83 relative aux droits des consommateurs, ont été modifiées à cette fin.

Le Code de droit économique doit dès lors être adapté à l'avenant, en particulier les dispositions suivantes :

- Livre Ier : insertion et précision de définitions
- Livre VI : extension des obligations d'information précontractuelle et durcissement des règles concernant les pratiques commerciales trompeuses et interdites

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2024/825 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2024, pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

Jef Beckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be



06 Mar 2026 -20:20

Appartient à Conseil des ministres du 6 mars 2026

Marché public pour la Défense relatif aux systèmes C-UAS

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif aux « systèmes C-UAS ».

Au vu de la diversité des types de menaces et des utilisateurs de l'espace aérien, il est nécessaire de déployer une gamme de capteurs et d'effecteurs adaptés aux caractéristiques de chaque menace ainsi qu'aux besoins spécifiques du type d'unité militaire ou d'infrastructure à protéger.

Dans cette optique, le marché vise la mise en place d'un partenariat de longue durée sous forme d'un accord-cadre, en vue du développement, de l'implémentation et de l'intégration de systèmes C-UAS (*Counter - Unmanned Aerial Systems*) au profit des unités de la Défense.

Le marché est conclu par le biais d'une procédure « sui generis ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be





06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Marché public relatif au nettoyage des locaux et des vitres

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif au nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments utilisés par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, et l'INAMI.

Plus concrètement, il s'agit d'un marché public d'une durée de 48 mois pour le nettoyage du bâtiment Galilée sis à Bruxelles et de 17 bâtiments provinciaux utilisés par les services publics précités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be



06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture deux avant-projets de loi en vue de l'application ou de la transposition en droit belge du Pacte européen sur la migration et l'asile.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile a été adopté en mai 2024. Il comprend dix règlements et une directive qui établissent un ensemble de nouvelles règles destinées à mieux gérer la migration et à mettre en place un régime d'asile européen commun.

Le premier avant-projet vise à appliquer ou transposer ces huit instruments législatifs en droit belge. Sont concernés :

- le règlement Eurodac
- le règlement de filtrage
- le règlement sur la procédure d'asile
- le règlement sur la procédure de retour à la frontière
- le règlement sur la gestion de l'asile et de la migration (AMMR)
- la directive relative à l'accueil
- le règlement sur les situations de crise et de force majeure
- le règlement relatif à la qualification

Par ailleurs, le second avant-projet concerne le Conseil du contentieux des étrangers et comprend une révision complète des procédures de recours sur la base de plusieurs instruments législatifs du pacte.

Les avant-projets, adaptés à l'avis du Conseil d'Etat, sont déposés à la Chambre des représentants en vue d'une procédure urgente.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en vue de la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile de l'Union européenne

Avant-projet de loi relative au Conseil du contentieux des étrangers



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Rue Lambermont 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Charlotte Vandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be





06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Modernisation de la gestion du personnel des Chemins de fer belges – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture deux avant-projets de loi qui mettent en œuvre l'accord de gouvernement, dans le but de moderniser la stratégie des ressources humaines au sein des Chemins de fer belges, afin de continuer d'assurer la performance du transport ferroviaire public de voyageurs.

À cette fin, le [Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#) a approuvé un avant-projet de loi, lequel a été scindé en deux avant-projets distincts à la suite de l'avis du Conseil d'État. Le deuxième avant-projet porte spécifiquement sur la possibilité de suppression de la CCT.

Le premier avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Le deuxième avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, en ce qui concerne la modernisation de la gestion du personnel des Chemins de fer belges (I)

Avant-projet de loi modifiant la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, en ce qui concerne la modernisation de la gestion du personnel des Chemins de fer belges (II)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Joy De Klerck
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
joy.deklerck@crucke.fed.be

